

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE
CADENET
84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 38 /2023

Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le 
ID : 084-218400265-20230619-CM190623_38-DE

Mis en ligne le **21 JUN 2023**

Session du 19 juin 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE 19 juin
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence
de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 13 juin 2023

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX
JACQUEME, DUVAL, BOISGARD, MANGANARO, BOY COURROUX, DE LAURENS DE
LACENNE, JAUMARY, JAUBERT, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, LEROY, SCHOFFIT,
RIPERT, SEVE, VOREUX, DEBIT, KHALIZOFF, MARTIN,

Secrétaire de séance : Valérie GRANGE

Absents : LACOSTE

Absents excusés : SLAVICEK, BASTIE, BERGE, CAUSSARIEU

Procurations :

Mme SLAVICEK	a donné procuration à	Mme DE LAURENS DE
LACENNE		
Mme BASTIE	" "	M. BRABANT
Mme BERGE	" "	Mme LAVOREL
M. CAUSSARIEU	" "	M. MANGANARO

MODIFICATION DES TARIFS DES STRUCTURES ENFANCE

Madame Valérie GAUDELET SANHADJI, Première Adjointe déléguée à l'Education, l'Enfance
et la Démocratie Participative rappelle que les tarifs des structures enfance ont été
revalorisées, pour partie, en 2022 notamment avec la mise en œuvre de la cantine à 1€.

Compte tenu des difficultés de recrutement de personnel diplômé, la commune n'a pas d'autre
choix que de supprimer les ateliers multisports du mardi et jeudi et de les remplacer par un
accueil périscolaire du soir, qui impose un encadrement moins contraignant et permet un
effectif accueilli plus important, à la rentrée de septembre 2023.

D'autre part, afin de répondre à un besoin des cadenétiens, la commune a décidé de mettre
en place un accueil de loisirs pendant les vacances scolaires dit centre aéré (ALSH), à raison
d'une seule semaine aux vacances d'octobre, de février et d'avril et 3 semaines sur les
vacances d'été. Il n'y aura pas de centre aéré aux vacances de Noël.

Pour 2023, le tarif du centre aéré d'octobre sera le même que celui de la récré du mercredi.
Les tarifs seront révisés pour l'année 2024.

La délibération n°50/2022 est abrogée et remplacée par la présente.

Pour rappel la méthode de calcul est basé sur le Quotient Familial (sauf pour l'accueil de loisirs « la récré du mercredi » voir ci-après) incluant une tranche supplémentaire qui permet une tarification au plus proche des ressources des familles et s'établit de la manière suivante :

Tranches	Tranche 1 (T1)	Tranche 2 (T2)	Tranche 3 (T3)	Tranche 4 (T4)
Quotient Familial	QF ≤ 700	701 < QF < 1050	1051 < QF < 1350	QF ≥ 1351

Restauration Scolaire :

Service	Période	Tranche 1 (T1)	Tranche 2 (T2)	Tranche 3 (T3)	Tranche 4 (T4)
Restauration Scolaire	Par repas	1.00 €	2.93 €	3.56 €	4.24 €
Projet d'Accueil Individualisé alimentaire (-30%)		0.70 €	2.05 €	2.49 €	2.97 €

La tarification votée au conseil du 23 mai 2022 est maintenue, à savoir, une tranche tarification sociale à 1.00 € et une revalorisation des tarifs de 0.30 € en 2022 par repas pour les trois autres tranches pour la restauration scolaire.

Projet d'Accueil Individualisé alimentaire : Afin de tenir compte de la charge demandée aux familles devant apporter un panier repas pour leur enfant selon les recommandations du médecin de la PMI, une réfaction de 30% du montant du repas est appliqué.

Accueil périscolaire :

La tarification votée au conseil municipal du 23 mai 2022 est maintenue jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023 (juillet 2023) :

Service	Période	Tranche 1 (T1)	Tranche 2 (T2)	Tranche 3 (T3)	Tranche 4 (T4)
Matin Maternelle	Par garde	1.05 €	1.23 €	1.40 €	1.58 €
Soir Maternelle					
Matin Elémentaire	Par garde	1.05 €	1.23 €	1.40 €	1.58 €
Etude Surveillée Soir Elémentaire					

A compter de la rentrée du 1^{er} septembre 2023, ci-après la nouvelle tarification :

Service	Période	Tranche 1 (T1)	Tranche 2 (T2)	Tranche 3 (T3)	Tranche 4 (T4)
Matin Maternelle/Elémentaire	Par garde	1.05 €	1.23 €	1.40 €	1.58 €
Soir maternelle/Elémentaire	Par garde	1.58 €	1.84 €	2.10 €	2.37 €
Etude Surveillée Soir Elémentaire					

Ateliers Educatifs Culturels et Sportifs :

La tarification votée au conseil municipal du 23 mai 2022 est maintenue jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023 (juillet 2023) :

Atelier	Période	Tranche 1 (T1)	Tranche 2 (T2)	Tranche 3 (T3)	Tranche 4 (T4)
« La Boitozarts » du lundi	Forfait vacances à vacances	10.50 €	12.25 €	14.00 €	15.75 €
Multisports du mardi Multisports du jeudi					

A compter de la rentrée du 1^{er} septembre 2023, ci-après la nouvelle tarification, les ateliers sportifs sont suspendus et remplacés par l'accueil périscolaire élémentaire :

Atelier	Période	Tranche 1 (T1)	Tranche 2 (T2)	Tranche 3 (T3)	Tranche 4 (T4)
« La Boitozarts » du lundi	Forfait vacances à vacances	10.50 €	12.25 €	14.00 €	15.75 €

Accueil de Loisirs « Atelier récré du mercredi » et le Centre aéré pendant les vacances scolaires :

Le principe du tarif individuel journalier de type PSU (Prestation Unique de Service) est maintenu. La tarification est fonction du nombre d'enfant, par un coefficient.

Le tarif individuel sera calculé sur la base de 1/12 des revenus annuels multiplié par le coefficient du tableau ci-dessous multiplié par le nombre d'heures (10 heures pour une journée).

Le centre aéré sera effectif sur l'année scolaire 2023/2024.

Nombre d'enfant(s)	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Coefficient	0.0788%	0.0656%	0.0525%	0.0394%

La Passerelle :

La tarification est cadrée par la Caisse d'Allocations Familiales en tant que multi accueil, la Prestation de Service Unique (PSU) s'applique.

**Après avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- Abroge la délibération 50/2022,
- Autorise Monsieur le Maire à appliquer ces tarifs.

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance
Valérie GRANGE